

>> FICHE PRATIQUE

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS



Parcours vers l'emploi : la formation des tuteurs en Santé et Sécurité au Travail

Secteur : Toute activité

Immergés dans un environnement de travail qu'ils connaissent peu, les jeunes et les nouveaux embauchés sont particulièrement vulnérables face aux risques professionnels.

Pour toucher ces publics et améliorer la prévention, l'Assurance maladie - Risques professionnels mobilise aujourd'hui de nombreux acteurs, à la fois au niveau de l'école et de l'entreprise.

L'objectif du programme « Parcours vers l'emploi, tutorat et S&ST » est de promouvoir l'acquisition de connaissances et de compétences sur les questions de santé au travail au cours du parcours qui va de l'école à l'entreprise.

>> Le contexte

Parcours vers l'emploi, nouveaux embauchés : apprentis, stagiaires, CDD, CDI, intérimaires sont vulnérables face aux risques professionnels

Une connaissance insuffisante des dangers, une initiation souvent trop sommaire à la prévention, le manque d'expérience sont autant de facteurs de risques. Les statistiques (source CNAMTS) confirment ce constat : les salariés les plus jeunes (18 à 24 ans) ont près de 2 fois plus d'accidents du travail que l'ensemble des salariés. Près d'un quart des accidents du travail concernent des salariés ayant moins d'un an d'ancienneté dans l'entreprise.

Les connaissances et compétences acquises en formation permettent une prise de conscience des enjeux de santé au travail

Pour traiter cette question, il faut non seulement s'intéresser à l'accueil du nouveau dans l'entreprise mais aussi au parcours qui a précédé l'embauche. Les connaissances et compétences acquises en formation permettent en effet de réduire cette vulnérabilité face aux risques. Les questions de santé au travail (accidents du travail, pathologies, pénibilité) doivent être intégrées dans la démarche globale de prévention de l'entreprise*.

* Valeurs essentielles et bonnes pratiques de prévention – INRS ED 902

CIRCULAIRE N° 6 DRT du 18 avril 2002 prise pour l'application du décret n°2001-1016 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.

Au niveau de l'entreprise, l'objectif est d'accueillir et d'accompagner les personnes en parcours vers l'emploi (stagiaires, apprentis, contrats de professionnalisation, contrats d'insertion...) et les nouveaux embauchés, de leur permettre d'acquérir les compétences complémentaires et les bonnes pratiques de prévention dans l'exercice de leur métier. Pour cette mise en œuvre, un acteur clairement désigné, formé à cette fin est le tuteur, l'accueillant ou le maître d'apprentissage. Les questions relatives à la santé au travail font partie intégrante des compétences au travail que le tuteur est chargé de transmettre à ces publics.

Les formations de tuteurs mises en place dans le cadre des accords de branche doivent prendre en compte la dimension santé au travail.

Par ailleurs, les branches professionnelles sont attentives au développement de cette fonction tutorale.

La formation de tuteurs est d'ores et déjà une réalité dans plusieurs branches professionnelles (bâtiment, travaux publics, métallurgie, métiers de l'artisanat...). Cette formation s'appuie sur un référentiel de formation en S&ST élaboré par l'Assurance maladie – Risques professionnels, validé par l'ensemble des acteurs et met à disposition des tuteurs un outil pédagogique.

>> L'outil « synergie » pour déployer la formation de tuteur

L'outil intègre deux supports :

>> **Synergie « pédagogique »**, support destiné aux équipes pédagogiques des établissements de formation (Lycées professionnels et CFA) et à l'apprenant, exploité en amont et pendant sa période de formation en milieu professionnel, afin de développer sa capacité à repérer les situations de risques.

>> **Synergie « accueil »**, support destiné au tuteur ou au maître d'apprentissage, lui permettant de valider les compétences S&ST liées au métier et acquises en cours d'apprentissage.

Cet outil pédagogique visant la maîtrise des risques professionnels est basé sur l'observation et l'analyse de situations de travail en entreprise.

Afin de permettre l'accompagnement des apprenants lors de leurs périodes de formation en milieu professionnel, « Synergie Accueil » est une réponse adaptée aux besoins des tuteurs, des accueillants et des maîtres d'apprentissage.

Vous retrouverez l'ensemble des synergies disponibles à l'adresse suivante :

www.esst-inrs.fr/synergie

Pour aller plus loin

Présentation de la fiche descriptive de la formation Carsat Bourgogne et Franche-Comté :

www.carsat-bfc.fr – Rubrique « L'offre de formation »

Base de données de cas d'accident du travail :

www.inrs.fr/publications/bdd/epicea.html

Contact :

L'Assurance maladie risques professionnels
Carsat Bourgogne et Franche-Comté
21044DIJON CEDEX

Plateforme téléphonique :

0 821 10 21 21

Mail :

formation.prevention@carsat-bfc.fr

Site Web :

www.carsat-bfc.fr